

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 5 décembre 2018

Présidence de M. Pascal Gemperli

Conseillers présents : 87

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'450'000.00 pour l'étude et la réalisation des équipements de l'Eglantine, le giratoire de Warnery, la sécurisation et l'entretien des arbres du secteur Prairie-Nord et la création d'un cheminement piétonnier, subventions et participations de tiers non déduites,
2. de dire que ce montant sera amorti par le prélèvement de CHF 1'000'000.00 du fonds N° 9233.0011 « Fonds de réserve PPA Nord Eglantine, frais d'équipement ».
3. de dire que le solde de CHF 2'450'000.00, subventions non déduites, sera amorti, en règle générale en 20 ans, à raison de CHF 122'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2018.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pascal Gemperli

Tatyana Laffely Jaquet